Médoc Estuaire
Communauté de communes

ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE – LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS

L'an deux mille ONZE, le 6 OCTOBRE , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE,dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Michel PICONTO

Date de convocation du Conseil communautaire : 28 septembre 2011

Etaient présents :
- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
- CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Virginie ESCASSUT, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Jean-Marie GAY
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Philippe SIMON, Josette JEGOU
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE

Concerne : 2011-0610-07 Aménagement de la ZA de Terre de Pont – Commune d'Arcins – Permis d'aménager et autres dossiers administratifs - Autorisation

Par délibération en date du 29 janvier 2009, la Communauté de Communes a décidé d'acquérir, sur la Commune d'Arcins, 2,2 hectares en vue de l'aménagement futur d'une zone à vocation artisanale.

Le cabinet AMEAU Ingénierie en association avec le cabinet EAU MEGA Conseil en environnement avait été retenu pour mener à bien les études d'aménagement de la future zone.

Le parti pris d'aménagement est celui proposé dans le plan joint au présent rapport.

La première phase d'études d'avant-projet étant terminée, et les acquisitions foncières étant en cours, il est proposé de poursuivre la démarche et d'autoriser le Président à déposer le dossier d'autorisation de défrichement, le dossier Natura 2000 et le permis d'aménager sur la base de l'avant-projet ci-joint.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **approuve** le dossier d'avant-projet d'aménagement de la zone d'activités de Terre de Pont ci-joint,

► **autorise** Monsieur le Président à déposer la demande de Permis d'Aménager, le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et au titre de Natura 2000 ainsi que le dossier d'autorisation de défrichement.

Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le

Pour copie conforme
Arsac, le 8 octobre 2011

Le Président
Gérard DUBO

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC-ESTUAIRE
Siège à MARGAUX (33460)
33460 ARSAC

Acte à classer

DL2011-0610-07

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2011-10-13T14-47-00.00 (MI45637017)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20111006-DL2011-0610-07-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Aménagement de la ZA de Terre de Pont - Commune d'[illegible]
- Permis d'aménager et autres dossiers administratifs
- Autorisation

Certifié Conforme

Date de décision : 06/10/2011

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Amenagement du territoire

Acte : 07.PDF

Prépare	Le 13/10/11 à 14:46	Par PERIER Jean-Marc
Transmis	Le 13/10/11 à 14:47	Par PERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 13/10/11 à 15:07	